

**Garantie : SDIS 69 RESPONSABLE**

Année : 2017

Le montant des prestations inclut les remboursements de la Sécurité sociale et de la mutuelle

Sécurité sociale

SDIS 1

SDIS 2

Total = S.S + Mutuelle

Total = S.S + Mutuelle

		SDIS 1	SDIS 2
		Total = S.S + Mutuelle	Total = S.S + Mutuelle
HOSPITALISATION médicale chirurgicale & obstétrique			
Actes, soins et honoraires (médecins hors contrat d'accès aux soins)	80%-100%	190% BR	200% BR
Actes, soins et honoraires (médecins avec contrat d'accès aux soins)	80%-100%	210% BR	300% BR
Frais de séjour	80%-100%	100% BR	100% BR
Forfait journalier hospitalier à partir du 1 ^{er} jour	0	*100% FR	100% FR
Chambre particulière par jour (1) :			
Médecine, Chirurgie, Obstétrique illimitée	0	100 €	100 €
Soins de suite et réadaptation (repos, convalescence, rééducation, réadaptation...)	0	100 €	100 €
Psychiatrie	0	100 €	100 €
Maison d'enfant à caractère sanitaire	0	100 €	100 €
Forfait ambulatoire	0	20 €	20 €
Frais d'accompagnant (3)	0	27 €	30 €
Forfait aide ménagère si hospitalisation	0	250€ + Assistance EOVI MCD	250€ + Assistance EOVI MCD
Forfait aide ménagère si chimiothérapie ou radiothérapie	0	250€ + Assistance EOVI MCD	250€ + Assistance EOVI MCD
FRAIS MEDICAUX COURANTS			
Consultations, visites (2) de médecins généralistes et spécialistes			
✓ médecins hors contrat d'accès aux soins	70%	145 % BR	160% BR
✓ médecins avec contrat d'accès aux soins	70%	165 % BR	180% BR
Actes techniques et actes d'imagerie			
✓ médecins hors contrat d'accès aux soins	70%	105% BR	105% BR
✓ médecins avec contrat d'accès aux soins	70%	125% BR	125% BR
Ostéodensitométrie, non remboursée par la Sécurité sociale, forfait annuel	0	0 €	60 €
Analyses, remboursées par la Sécurité sociale	60%	100% BR	100% BR
Analyses, hors nomenclatures, forfait annuel	0	0 €	50 €
Auxiliaires médicaux			
Prothèses auditives – forfait annuel par personne, par oreille	60%	500%BR	500% BR
Autres prothèses, produits et appareillages			
Véhicules pour handicapés	60%	320% BR	320% BR
Service Médical Rendu Important	65%	100% BR	100% BR
Service Médical Rendu Modéré	30%	100% BR	100% BR
Service Médical Rendu Faible	15%	100% BR	100% BR
Vaccins remboursés par la Sécurité sociale	65%	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale - 1 fois par an	0%	100% FR	100% FR
Transport remboursé par la Sécurité sociale	65%	100% BR	100% BR
Transport non remboursé par la Sécurité sociale - forfait annuel	0	0 €	50 €
DENTAIRE sur devis, consultez-nous pour les cas non précisés ci-dessous			
Actes et soins dentaires, remboursés par la Sécurité sociale (y compris inlay / onlay)	70%	100% BR	100% BR
Implant, y compris prothèses sur implant - forfait annuel	0	1 400 €	1 400 €
Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale - forfait annuel	0	0 €	200 €
Prothèse dentaire remboursée par la Sécurité sociale (y compris inlay core)	70%	405% BR	430% BR
Prothèse dentaire non remboursée par la Sécurité sociale, inscrite à la classification, sur avis du dentiste	0	0	250% BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	100%	275% BR	300% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale - par semestre (maxi 6 semestres)	0	175% BR	200% BR
OPTIQUE			
Lunettes enfants remboursées par la Sécurité sociale - équipement annuel (4)			
✓ monture	60%	100% BR + 90 €	100% BR + 120 €
✓ un verre unifocal faible correction	60%	87,50 €	100 €
✓ un verre unifocal forte correction	60%	132,50 €	200 €
✓ un verre multifocal faible correction	60%	132,50 €	200 €
✓ un verre multifocal forte correction	60%	132,50 €	200 €
Lunettes adultes accordées Sécurité Sociale, équipement tous les deux ans sauf en cas d'évolution de la vue (4)			
✓ monture	60%	100% BR + 90 €	100% BR + 120 €
✓ un verre unifocal faible correction	60%	87,50 €	100 €
✓ un verre unifocal forte correction	60%	132,50 €	200 €
✓ un verre multifocal faible correction	60%	132,50 €	200 €
✓ un verre multifocal forte correction	60%	132,50 €	200 €
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	60%	100% BR + 265€	100% BR + 265€
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale - forfait annuel	0	192 €	200 €
Opération de la vision, forfait annuel par oeil	0	530 €	650 €
PRESTATIONS PARTICULIERES			
Assistance (☎ sur votre carte mutuelle)	0	Imprévu : 24h/24&7j/7	Imprévu : 24h/24&7j/7
Cures thermales remboursées, sans hospitalisation (21 jours)			
✓ Ou Honoraires de surveillance et soins thermaux	70%	100% BR	100% BR
✓ Forfait d'hébergement - forfait annuel		165 €	200 €
Médecine non remboursée (selon modalités indiquées au contrat) - forfait annuel			
✓ Ostéopathe, chiropracteur, étiope, podologue	0	135 €	150 €
Pharmacie et médicaments (forfait annuel)			
✓ sur prescription: sevrage tabagique	0	100 €	100 €
✓ Médicaments prescrits non remboursés	0	40 €	50 €
Prévention & Bien être			
Priorité santé mutualiste : accompagnement santé personnalisé		OUI	OUI
Ateliers santé : apprendre à préserver sa santé au quotidien		OUI	OUI
Fonds social : un accès aux soins pour tous		OUI	OUI

JD - le 17 mai 2016

(1) Placements à l'année et temporaire exclus.

(2) Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant, seul le ticket modérateur est pris en charge.

Les visites avec déplacements non médicalement justifiées sont prises en charge dans la limite de 100%TC.

(3) Prise en charge en cas d'hospitalisation d'une personne âgée de moins de 16 ans ou de plus de 75 ans, limitée à 30 jours par an.

(4) La définition des "fortes" et "faibles" corrections correspond aux caractéristiques des verres prévus dans le décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014, à savoir :

- verres unifocaux faible correction : verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6 et + 6 dioptries ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4 dioptries ;

- verres unifocaux forte correction : verres simple foyer dont la sphère est hors zone de - 6 à + 6 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4 dioptries ;

- verres multifocaux faible correction : verres multifocaux ou progressifs ne répondant pas aux caractéristiques des verres multifocaux forte correction ;

- verres multifocaux forte correction : verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de - 8 à + 8 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphérique dont la sphère est hors zone - 4 à +4 dioptries

le décret ne prévoit une contrainte de prise en charge sur cette dernière catégorie que pour les adultes

Pour calculer le délai de 1 an ou de 2 ans, il faut tenir compte de la date d'achat de l'équipement ou du premier élément de l'équipement si achat dissocié.

Eovi-Mcd mutuelle ne prend pas en charge les restrictions liées à l'application du code de la Sécurité sociale : la participation de 1 € et les franchises à charge de l'assuré (définies aux II et III de l'article L 322-2 du code de la Sécurité sociale) et, hors parcours de soins (article R 871-1), la fraction des dépassements d'honoraires correspondant aux cas prévus au 18° de l'article L162-5 du code de la Sécurité sociale.

Eovi-Mcd mutuelle prend en charge dans la limite de la garantie choisie : les actes prévus à l'article R 871-2 du Code de la Sécurité sociale; la liste est disponible auprès de la mutuelle. La participation forfaitaire de 18 € sur actes > à 120 €. Les prestations présentées sont limitées pour tous les risques aux frais réels et aux accords conventionnels départementaux ou nationaux conclus avec les tiers par la mutuelle, elles incluent les remboursements du Régime obligatoire d'assurance maladie. Les pourcentages de cette garantie sont appliqués aux tarifs fixés par les organismes de Régime d'assurance maladie en vigueur à la date de l'Assemblée générale d'Eovi Mcd mutuelle le 18 décembre 2015, toute modification après cette date ne peut entraîner une participation supplémentaire de la mutuelle.

B.R. = Base de remboursement / S.S. = Sécurité sociale / T.M. = Ticket modérateur / PMSS = Plafond mensuel Sécurité sociale soit 3218 € au 1 janvier 2016.

TARIFS COTISATIONS SANTE – EOVISDMIS 69 /2017

ACTIFS

COTISATION 2017 SDIS 2 - INCLUANT LA PARTICIPATION CASC

SDIS 2	COTISATION MENSUELLE 2017	PARTICIPATION SDMIS	PARTICIPATION CASC	SOLDE ADHERENT
Agent – 30 ans	44.23 €	0.00€	0.48	43.75€
Agent + 30 ans	68.27€	10.80€	5.36€	52.11€
Agent + 1 Enfant	112.23€	14.04€	9.42€	88.77€
Agent + 2 Enfants et +	156.20€	46.44€	8.95€	118.75€
Couple	136.55€	21.60€	10.35€	104.60€
Couple + 1 enfant	180.51€	16.20€	15.69€	148.62€
Couple + 2 enfants et +	224.47€	48.60€	15.77€	160.10€

COTISATION 2017 SDIS 1 - INCLUANT LA PARTICIPATION CASC

SDIS 1	COTISATION MENSUELLE 2017	PARTICIPATION SDMIS	PARTICIPATION CASC	SOLDE AGENT
Agent – 30 ans	31.40 €	0.00€	0.48	30.92€
Agent + 30 ans	47.08€	10.80€	5.36€	30.92€
Agent + 1 Enfant	78.46€	14.04€	9.42€	55.00€
Agent + 2 Enfants et +	110.40€	46.44€	8.95€	55.01€
Couple	94.13€	21.60€	10.35€	62.18€
Couple + 1 enfant	125.53€	16.20€	15.69€	93.64€
Couple + 2 enfants et +	158.00€	48.60€	15.77€	93.63€

SOUS RESERVE DU BENEFICE DE LA PARTICIPATION CASC